

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 04363
Numéro SIREN : 832 383 269
Nom ou dénomination : 2S Pose

Ce dépôt a été enregistré le 02/04/2020 sous le numéro de dépôt 8423

Greffe du tribunal de commerce de Pontoise



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 15/04/2020

Numéro de dépôt : 2020/8423

Type d'acte : Décision(s) des associés
Démission de directeur général

Déposant :

Nom/dénomination : 2S Pose

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 832 383 269

N° gestion : 2017 B 04363



2S Pose
Société par actions simplifiée au capital de 5.000 €
Siège social : 34 rue des Chauffours
Immeuble Ordinal – Porte 4 Ascenseur A 95000 Cergy
832 383 269 RCS PONTOISE
(La « Société »)

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE
EN DATE DU 2 AVRIL 2020

Les soussignés :

- La société SVK, possédant 6.000 actions, représentée par Monsieur Stéphane Saidj,
- La société DREAMER, possédant 4.000 actions, représentée par Monsieur Stéphane Metych,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société (les « Associés »),

se sont réunis au siège social de la Société, à l'effet de prendre conformément à l'article 17.3.2.iii) des statuts, les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

CONSTATATION DE LA DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

Les Associés prennent acte, à l'unanimité, de la démission de Monsieur Stéphane Metych de ses fonctions de Directeur Général de la Société, intervenue en date du 20 mars 2020.

DEUXIEME DECISION

AGREMENT D'UN NOUVEL ASSOCIE

Les Associés, après avoir pris acte de la cession d'actions intervenue ce jour entre la société DREAMER et Monsieur Philippe Gonçalves, décident, à l'unanimité, d'agréer purement et simplement Monsieur Philippe Gonçalves en qualité de nouvel associé à compter de ce jour.

TROISIEME DECISION

POUVOIRS POUR FORMALITES

Les Associés, à l'unanimité, donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité requise.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les Associés.

La société SVK
Associé
Monsieur Stéphane Saidj



La société DREAMER
Associé
Monsieur Stéphane Metych



1

